

Debate was resumed on the motion of Mr. Wise, seconded by Mr. Hnatyshyn,—That Bill C-25, An Act to amend the Agricultural Stabilization Act, be now read a third time and do pass.

After further debate, the question being put on the motion, it was agreed to, on division.

Accordingly, the Bill was read the third time and passed.

Bill C-51, An Act to provide borrowing authority was again considered in a Committee of the Whole and progress having been made and reported, the Committee obtained leave to consider it again later this day.

The House resumed consideration in Committee of the Whole on Bill C-51, An Act to provide borrowing authority, which was reported without amendment, concurred in at the report stage and, by unanimous consent, read the third time and passed, on division.

By unanimous consent, the Order being read for the consideration of the report stage of Bill C-44, An Act to amend the Western Grain Transportation Act, as reported (with amendments) from the Standing Committee on Transport;

By unanimous consent, Mr. Mazankowski, seconded by Mr. Hnatyshyn, moved,—That Bill C-44, be amended in subclause 1(1)

(a) by striking out line 7 at page 1 and substituting the following therefor:

“(d) nine members who shall be”

(b) by striking out line 16 at page 1 and substituting the following therefor:

“Manitoba four representing the pro-”.

The text of the Message and Recommendation of the Governor General is as follows:

Her Excellency the Governor General recommends to the House of Commons that Bill C-44, be amended in subclause 1(1)

(a) by striking out line 7 at page 1 and substituting the following therefor:

“(d) nine members who shall be”

(b) by striking out line 16 at page 1 and substituting the following therefor:

“Manitoba four representing the pro-”.

After debate thereon; the question being put on the motion, it was agreed to.

By unanimous consent, Mr. Angus, seconded by Mr. Benjamin, moved,—That Bill C-44, be amended in Clause 5 by striking out line 38 at page 2 and substituting the following therefor:

“repealed, and the following paragraphs are added:

Le débat reprend sur la motion de M. Wise, appuyé par M. Hnatyshyn,—Que le projet de loi C-25, Loi modifiant la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

En conséquence, ce projet de loi est lu une troisième fois et adopté.

Le projet de loi C-51, Loi portant pouvoir d'emprunt, est étudié de nouveau en Comité plénier et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le Comité obtient la permission d'en reprendre l'étude plus tard aujourd'hui.

La Chambre reprend l'étude en Comité plénier du projet de loi C-51, Loi portant pouvoir d'emprunt, qui est rapporté sans amendement, agréé à l'étape du rapport et, du consentement unanime, lu une troisième fois et adopté sur division.

Du consentement unanime, il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-44, Loi modifiant la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des transports.

Du consentement unanime, M. Mazankowski, appuyé par M. Hnatyshyn, propose,—Qu'on modifie le projet de loi C-44, au paragraphe 1(1)

a) en retranchant la ligne 7, page 1, et en la remplaçant par ce qui suit:

«d) de neuf membres qui sont déclarés».

b) en retranchant la ligne 15, page 1 et en la remplaçant par ce qui suit:

«des producteurs du Manitoba, quatre».

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général est le suivant:

Son Excellence le gouverneur général recommande à la Chambre des communes que le projet de loi C-44, Loi modifiant la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, est modifié à paragraphe 1(1) par:

a) substitution, à la ligne 7, page 1, de ce qui suit:

«d) de neuf membres qui sont déclarés»

b) substitution, à la ligne 15, page 1, de ce qui suit:

«des producteurs du Manitoba, quatre»

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

Du consentement unanime, M. Angus, appuyé par M. Benjamin, propose,—Qu'on modifie le projet de loi C-44, à l'article 5, en retranchant la ligne 28, à la page 2, et en la remplaçant par ce qui suit:

«abrogé, et les sous-alinéas suivants sont ajoutés: